



# Trousse d'informations



**CHAMPIONNAT  
PROVINCIAL  
MAÎTRES**

Présenté par :

**NATATION  
ARTISTIQUE  
QUÉBEC**

**Synchro  
Vie**  
Victoriaville

# 01 INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Dates</b>	1-2-3 mai 2026
<b>Lieu et adresse</b>	<b>Piscine Édouard-Dubord</b> 500 boulevard Jutras Est, Victoriaville, QC G6P 0E4 <a href="#">GOOGLE MAPS</a>
<b>Personne-ressource NAQ</b>	Maeiva Huynh-Lepage, Coordonnatrice aux événements
<b>Communications</b>	Toutes les informations se trouveront sur la <a href="#">page de l'événement</a> du site internet de NAQ.
<b>Dépôt de documents</b>	À la suite des inscriptions, chaque club participant à l'événement recevra par courriel un lien pour un dossier Dropbox où seront déposés les différents fichiers demandés.
<b>Contenu</b>	<u>Programmes visés</u> Maîtres  <u>Épreuves offertes</u> Solo technique / Solo libre (M/F/OPEN) Duo technique / Duo libre Duo mixte technique / Duo mixte libre Trio technique / trio libre Équipe technique / Équipe libre Combiné libre
<b>Règlementation</b>	Les règlementations nationales et provinciales sont appliquées.
<b>Récompenses</b>	Il y aura des récompenses selon la section 8 du manuel des règlements.
<b>Officiel·les</b>	Chaque club doit fournir leur.s officiel.le.s conformément à la règlementation.
<b>Entraîneur·es</b>	Les entraîneur·es admissibles lors de cet événement doivent être minimalement <b>Compétition-introduction formé</b> et affilié·es au sein de NAQ (et détenir tous les prérequis en règle et valides).  Les entraîneur·es doivent être dûment indiqué·es dans les inscriptions afin d'avoir accès à l'événement.

## 02 INSCRIPTIONS ET FRAIS

<b>Date limite des inscriptions</b>	<b>27 février 2026</b>
<b>Mode d'inscription</b>	Via RAMP Ouverture des inscriptions : 6 février 2026
<b>Frais d'inscriptions</b>	Les coûts d'inscriptions sont ceux indiqués dans la <u>Politique relative aux revenus de Natation Artistique Québec</u> .  Frais d'athlètes.....35\$ par athlète Frais de club.....75\$  Solo.....50\$ par entrée Duo / Duo mixte.....60\$ par entrée Équipe.....130\$ par entrée Routine acrobatique.....150\$ par entrée  <b>La facturation sera émise à la suite de la tenue de l'événement.</b>
<b>Forfaits et substituts</b>	<b>Après la période de validation des inscriptions, les forfaits (scratches) devront être soumis par courriel à <a href="#">Maeiva Huynh-Lepage</a>.</b>  <b>Après la parution des ordres de passage, les forfaits (scratches) devront être indiqués le matin de l'événement à la table des arbitres.</b>  <b>Les substituts pourront être indiqué.es soit à l'inscription, soit sur une feuille à compléter à la table des arbitres pendant l'événement.</b>
<b>Remboursements</b>	Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables. Les frais d'épreuves peuvent être crédités si les absences peuvent être justifiées par un billet médical.
<b>Inscriptions tardives</b>	Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à <a href="#">Maeiva Huynh-Lepage</a> et seront assujetties à des pénalités de retard.

## 03 TRANSMISSION DE FICHIERS

---

<b>Date limite de transmission</b>	<b>16 avril 2026</b> Des frais supplémentaires seront appliqués pour toute musique ou carte de déclaration transmise en retard.
<b>Mode de transmission</b>	Dossier Dropbox (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).
<b>Cartes de déclaration</b>	Les cartes de toutes les épreuves devront être complètement téléchargées avant le <b>16 avril 2026</b>  <b>Prendre note que nous ne relancerons pas les clubs concernant l'envoi de leurs cartes.</b> Les cartes de déclaration seront importées dans le système de pointage et <b>considérées comme définitives le 17 avril 2026</b>  Des frais supplémentaires seront appliqués pour tout fichier transmis en retard.
<b>Format</b>	Les fichiers musicaux doivent respecter le règlement 7.12.4.  Toute infraction à la règle ci-dessus entraîne une amende.  <b>Les cartes de déclaration doivent être produites avec le système ISS.</b>
<b>Nomenclature</b>	Selon l'annexe 4 du manuel des règlements de NAQ. La nomenclature de Natation Artistique Canada est également acceptée.  Toute infraction aux règles ci-haut entraîne une amende.

## 04 ÉCHÉANCIER

6 FÉVRIER 2026	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
27 FÉVRIER 2026	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
2 AU 5 MARS 2026	PÉRIODE DE VALIDATION DES INSCRIPTIONS
16 AVRIL 2026	TRANSMISSION DES MUSIQUES ET DES CARTES DE DÉCLARATION

## 05 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Bassin de compétition : 25m X 6 corridors.

Les estrades ont une capacité de 100 personnes.  
Une cantine est disponible sur place.

### Stationnement GRATUIT

Hôtel à proximité :

- Hôtel Quality Inn
- Hôtel Le Victorin,
- Travelodge

Restaurants à proximité :

- Mikes
- Poulet Rouge
- Thaï Express
- A&W
- Burger King
- Subway
- Restaurant Plus